

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 94.00.510.004.1 DU 19 JUILLET 1994

## Dispositif indicateur électronique des volumes SATAM, modèle SEV 2 SV (PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MEASUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANT

SATAM, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 Tremblay en France.

### OBJET

La présente décision complète la décision n° 93.00.510.007.1 du 30 juillet 1993 (1) relative au dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM, modèle SEV 2 S.

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif indicateur électronique des volumes SATAM, modèle SEV 2 SV, diffère du dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM, modèle SEV 2 S, approuvé par la décision précitée par les éléments suivants :

- le masquage par la carrosserie de l'appareil des afficheurs "prix unitaire" et "prix à payer" ;
- la modification du logiciel de façon à faire apparaître l'affichage des messages de programmation et d'alarme sur l'afficheur "volume" ;
- l'impossibilité de modifier le prix unitaire qui reste bloqué à F/l.

Les autres caractéristiques métrologiques relatives au volume, les conditions particulières de vérification et les plans de scellement sont inchangés.

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1993, page 975.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision portent le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

### DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les ensembles de mesurage routiers antérieurement approuvés avec le dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM modèle SEV 2 S peuvent être équipés du dispositif indicateur électronique SATAM modèle SEV 2 SV.

### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France.

### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 29 juillet 2003.

### ANNEXE

Dessin n° 6112.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 6112

DISPOSITIF INDICATEUR ELECTRONIQUE DES VOLUMES SATAM SEV 2 SV

*Dessin de la face avant (cas d'une livraison minimale de 2 l)*

